

LE MÉTROPOLITE DE THESSALONIQUE  
GABRIEL (1397-1416/19)  
ET LE COUVENT DE LA NEA MONH

*Au professeur St. Kyriakidès  
en hommage, à l'occasion de son jubilé*

La fin du XIV<sup>e</sup> siècle vit monter sur le siège de Thessalonique des théologiens et des canonistes particulièrement remarquables. Ainsi Isidore Glabas († 1396) et Syméon († 1419) continuèrent la tradition de science qu'y avait inaugurée un savant encore plus notoire, Nil Cabasilas († 1361). Gabriel, dont nous allons parler, ne peut certes pas leur être comparé pour son savoir ou son activité littéraire, bien qu'il ait laissé un recueil d'homélies<sup>1</sup> assez copieux pour que l'historien des lettres byzantines doive enregistrer son nom. S'il retient notre attention, c'est qu'un travail récent<sup>2</sup> a fourni sur ce prélat des informations dont le nombre et la variété permettent de compléter notablement ce qui en a été dit naguère ailleurs<sup>3</sup>; c'est aussi parce que certaines données chronologiques nous ont paru avoir leur incidence sur des faits contemporains mal connus. Sans vouloir retracer sa carrière de pasteur ou d'écrivain, je m'attacherai uniquement à reconstituer les diverses étapes d'une existence longue et mouvementée.

---

<sup>1</sup> L'ensemble donne 66 pièces qu'il faudra attentivement lire, car il est impossible qu'un homme du tempérament de notre prélat n'y fasse aucune allusion aux événements tragiques qui de son temps préparèrent l'occupation définitive de Thessalonique par les turcs (1430) après d'autres occupations temporaires et l'intermède vénitien. Sur l'œuvre consulter A. Ehrhard, *Ueberlieferung und Bestand der hagiographischen und homelitischen Literatur der griechischen Kirche*, III, Leipzig 1913, p. 714.

<sup>2</sup> B. Laourdas, 'Ο Γαβριήλ Θεσσαλονίκης. Βιογραφικά, dans *Ἀθηνᾶ* 56 (1952) 199-214

<sup>3</sup> Par le R. P. R. Loenertz et par moi-même. Cf. *REB* 6 (1948) 183-189.

Le document essentiel, qui a manqué à Mgr L. Petit<sup>1</sup> et qu'ont ignoré ou n'ont pas exploité ceux qui depuis en ont parlé, est une oraison funèbre anonyme, tour à tour attribuée et retirée<sup>2</sup> à l'empereur Manuel II Paléologue en personne. La qualité de cet auteur, si l'œuvre était en définitive de lui<sup>3</sup>, ajouterait que, que poids aux jugements qu'elle porte sur un prélat dont les rapports avec le patriarcat furent un moment fort tendus. Du moins est-elle d'un contemporain et cette circonstance suffit à garantir l'exactitude des faits rapportés, non moins, ce qui nous importe davantage ici, que de leur enchaînement.

Cette source nouvelle que Mgr Ehrhard déclarait ne pas devoir nous apprendre grand'chose dit l'essentiel sur la jeunesse et l'âge mûr de son héros. Précisions d'autant mieux venues qu'elles sont nouvelles.

#### 1. LE MÉTROPOLITE GABRIEL

Le futur prélat naquit<sup>4</sup> donc à Thessalonique d'un père prêtre et membre de l'officialité diocésaine. Ce fut un enfant sage, qui, non content de se dérober aux sollicitations du monde, préféra, à la quiétude de la vie des communautés riches qui jetaient un dernier éclat dans la métropole, les contraintes de l'ascèse sous la conduite d'un maître de spiritualité. Précisément, à l'époque, Thessalonique en possédait un, fameux pour sa pauvreté volontaire et son amour du travail, Macaire Choumnos dont

<sup>1</sup> Cf. *Echos d'Orient* 5 (1901) 95, reproduit par *O. Tafrali*, Thessalonique au XIV<sup>e</sup> s. Voir aussi *Echos d'Orient* 18 (1916 - 1919) 250.

<sup>2</sup> Contenue dans le eod. Vatic. gr. 1107 ff. 253v - 272v. M. Laourdas, après Mgr. Petit et le R. P. Loenertz lui-même (cf. *REB* 6, 1948, 183 n. 1.), attribue l'œuvre à l'empereur. Ce dernier est revenu depuis sur cette attribution (cf. *Orientalia Christiana Periodica* 15, 1949, 189-90) et l'a assignée à un contemporain, Manuel Makrès.

<sup>3</sup> Je erois que le moyen le plus sûr de trancher ce problème littéraire eût été d'éditer le panégyrique en entier. Si celui-ci est de Manuel II, on doit pouvoir s'y reconnaître sans difficulté. D'autre part, malgré les inévitables longueurs de ce genre de composition, on devrait se faire une loi de fournir in extenso les textes byzantins susceptibles d'enrichir nos connaissances. Celui-ci est du nombre et il est regrettable qu'une revue grecque, qui le pouvait sans frais spéciaux, ne nous l'ait pas donné.

<sup>4</sup> Je résume l'exposé de M. Laourdas, en me référant, en chaque cas possible, aux extraits du Panégyrique.

le nom comme la vie en imposait à tous. Gabriel trouva l'homme à sa mesure et s'en fit agréer. C'était alors presque un enfant<sup>1</sup> et des années durent se passer avant l'achèvement de sa formation religieuse. Le programme semble avoir été fort simple qui faisait alterner les travaux manuels avec les exercices de piété. Mais un Choumnos ne pouvait se désintéresser de culture intellectuelle et on ne saurait douter, bien que le panégyriste n'appuie aucunement sur le fait, que le jeune moine fréquentât de surcroît les bonnes écoles de sa ville. Il parut dès lors comme un type de religieux accompli et sa réussite lui suscita des émules.

En ces temps où le turc razziait et dépeuplait la Macédoine, les couvents des grandes villes et de l'Àthos avaient l'attrait de refuges assez sûrs. A côté de vocations de nécessité, il y en eut d'authentiques dont le malheur des temps a toujours favorisé l'éclosion. C'est ainsi que Macaire et son disciple virent s'offrir à eux une troupe de postulants que le tandem, rompant avec le régime primitif, admit dans sa société. Du coup il fallut bâtir. Et ce fut un couvent de plus à l'actif des Choumnos<sup>2</sup>, gent opulente que la piété ou l'ambition a toujours portée à faire grand. Macaire ne fit pas mentir la tradition, puisque l'on nous apprend que l'édifice, construit dans la plus belle partie de la ville, compta, une fois achevé, parmi les plus beaux<sup>3</sup>! Le panégyriste en a tû le nom, mais nous croyons le connaître. Ce fut — juste appellation! — la *Nea Moni*<sup>4</sup>, ignorée des historiens de la ville, qui n'ont pas prêté une attention suffisante aux trop rares

<sup>1</sup> Ce trait est tiré de la légende consacrée par le Synodicon de Thessalonique à son ancien pasteur : τοῦ σκαθὸν ἐκ βρέφους τῷ Θεῷ ἀνατεθειμένον. Cf. Echos d'Orient 32 (1933) 302.

<sup>2</sup> Bien que rien ne nous permette d'affirmer de façon absolue que Macaire appartient à cette grande famille anoblie par Andronic II, on ne saurait guère en douter, car le berceau des Choumnos était précisément Thessalonique où ils avaient de grands biens. Le préfet à l'écritoire, Nicéphore, ne possédait-il pas, au début du siècle, l'une des plus grandes fortunes de l'empire? La part qui dut en revenir à Macaire explique qu'il ait pu facilement et somptueusement bâtir. Au sujet des fondations monastiques de l'ancien ministre d'Andronie II et de sa fille la princesse Irène Paléologue, ses parents présumés, voir REB 12 (1954).

<sup>3</sup> Brève description de l'église du couvent dans B. Laourdas, op. cit., p. 204.

<sup>4</sup> Voir infra la preuve que nous donnons de notre assertion et notre essai de localisation.

mentions repérables dans les sources. La bâtisse marchait bon train, quand arriva ce qui devait arriver. Manuel II avait un principe ou plutôt une manie: faire venir dans sa capitale mourante ce que la province comptait encore de beaux esprits ou de clercs en vue. Or il connaissait bien<sup>1</sup> Macaire que le patriarche de son côté estimait. Le fondateur ne put attendre; un ordre l'appela à Constantinople où il dut prendre la direction du couvent de Stoudios, laissant à son premier disciple la tâche de terminer son œuvre et de la diriger. Celui-ci s'y appliqua et fit de l'église du nouveau couvent un bijou d'architecture et de décoration. Tout devait être prêt vers la fin de 1382 ou au début de 1383, car les turcs attaquèrent presque aussitôt la ville. Gabriel semble être resté jusqu'au moment où, la résistance étant à bout, il n'eut plus qu'à attendre la mort ou l'esclavage. Il préféra s'enfuir et naturellement ce fut vers son ancien maître qu'il porta ses pas. Ceci avant avril 1387<sup>2</sup>, date à laquelle Thessalonique fut prise une première fois. La fortune lui sourit tout de suite, car il était à peine arrivé à Constantinople qu'on en fit l'higoumène de Chora, mesure qui confiait à deux saloniciens, maître et ancien disciple, les couvents les plus renommés de la capitale. A sa charge de direction spirituelle Gabriel en ajouta une autre purement administrative, celle d'inspecteur général<sup>3</sup> de l'ensemble des monastères. Il entra ainsi dans les rangs de l'officialité patriarcale et pouvait dès lors espérer de nouvelles faveurs qui ne tardèrent pas à lui venir. Peu après, il était en effet créé métropolite de Chalcédoine.

Le nouveau poste était plutôt une sinécure! Le patriarche Philothée avait supprimé<sup>4</sup> ce siège définitivement pour deux

<sup>1</sup> Le panégyriste est formel: *δν και βασιλεῦσι και πατριάρχαις γνώριμόν τε και σεβάσιμον*. Cf. *B. Laourdas*, op. cit., p. 204. Si l'auteur doit être Manuel II, la déclaration n'en a que plus de prix.

<sup>2</sup> Date de la première prise de Thessalonique par les turcs. Cf. à ce sujet *R. Loenertz*, Manuel Paléologue et Démétrius Cydonès, dans *Echos d'Orient* 36 (1937) 478-481; *P. Charanis*, Les Βραχέα Χρονικά comme source historique, dans *Byzantion* 13 (1938) 359-361; *Fr. Babinger*, Beiträge zur Frühgeschichte der Türkenherrschaft in Rumelien (14. - 15. Jahrhundert), München 1944, pp. 17, 77 n. 48, 78.

<sup>3</sup> *B. Laourdas*, op.cit. p.205: *και τῶν ἄλλων ἀπάντων φροντιστηρίων ἑφορος*.

<sup>4</sup> L'acte n'est pas conservé, mais il est signalé dans une pièce synodale d'avril 1389 abolissant les droits et privilèges que la métropole possédait à Byzance même. Texte dans *MM II* 131-133 (signalement p.132).

raisons, parce que les chrétiens avaient déserté la ville et surtout parce que le titulaire, fort de privilèges et de droits acquis dans l'enceinte même de Constantinople, ne cessait depuis des générations de créer au patriarche les pires embarras. En novembre 1387, le siège était administré par un moine. Mais le patriarche Nil fit alors une entorse à la décision de son prédécesseur: il en ressuscita le titre et de telle manière que celui-ci causa dans la suite au bénéficiaire les pires avanies. En novembre 1387<sup>1</sup>, le moine Mathieu, ordonné métropolitain de Cyzique, se vit en effet octroyé à titre de bénéfice (*κατὰ λόγον ἐπιδόσεως*) l'évêché de Chalcédoine. A en croire la *Πράξις τῆς Κυζίκου*, émise à cette occasion, le cadeau lui fut presque imposé de force<sup>2</sup>. Or que recevait ce prélat? Rien moins que ce qui avait suscité d'amers conflits avec l'administration patriarcale, à savoir l'église Ste-Euphémie sise à l'Hippodrome, avec jouissance de tous les biens meubles et immeubles y rattachés. Cela et quelque autre chose encore<sup>3</sup> à vie! Cette munificence conduisit sans tarder à une situation paradoxale. En avril 1389<sup>4</sup>, le saint synode, cédant à la nécessité de redonner, malgré la décision de Philothée, un vrai titulaire à la métropole de Chalcédoine, en

<sup>1</sup> Texte de la décision synodale dans MM II 108-111.

<sup>2</sup> Ibid. : *πολλὰ βιασθεῖς εἰς τοῦτο παρὰ τῆς ἡμῶν μετριότητος*. Cette déclaration du patriarche Nil mérite la plus sérieuse attention, car dans le long procès qui sera intenté par une coterie d'évêques à Mathieu après son transfert de Cyzique sur le siège œcuménique, son titre chalcédozien sera évoqué comme lui ayant conféré un premier épiscopat antérieur à celui de Cyzique tandis que dans notre acte il s'ajoute à ce dernier! Ce point est étudié dans une monographie spéciale consacrée au trisépiscopat du patriarche Mathieu. Qu'il suffise de noter ici l'opposition des textes.

<sup>3</sup> Mathieu de Cyzique qui, aux dires de ses adversaires, ne mit jamais les pieds, dix ans durant, dans sa métropole toute proche, fut vraiment comblé par le patriarche Nil qui, non content de lui donner en gérance la métropole de Chalcédoine et tous ses droits urbains (Sainte-Euphémie et dépendances), disposait encore en sa faveur de plusieurs églises et autres lieux de culte en Bithynie. Cf. MM II, p. 110.

<sup>4</sup> L'acte d'élection de Gabriel n'a pas été conservé et ne se trouve donc pas dans le registre viennois (MM II). En revanche ce dernier garde la copie d'un acte qui dut conditionner le précédent. Il y est en effet spécifié que, la nécessité obligeant à donner un vrai métropolitain à Chalcédoine, on s'y plie mais en abolissant les droits et privilèges que le siège tenait de la tradition. Texte dans MM II, pp. 131-133.

investissait l'higoumène de Chora, notre Gabriel que nous voyons dès ce même mois signer les actes synodaux<sup>1</sup>. C'est donc du début d'avril 1389 qu'il faudra faire partir son épiscopat chalcédonien. Mais l'acte qui le nommait spécifiait qu'il serait privé des tous les droits concédés à ses devanciers et dont son collègue de Cyzique garda sans doute l'usufruit. On ne voit pas bien dans ces conditions ce que peut signifier l'affirmation du panégyriste, selon laquelle<sup>2</sup> Gabriel n'eut qu'à paraître pour que le funeste conflit qui avait fait supprimer le siège s'évanouit. En août 1390<sup>3</sup> en effet un nouvel examen s'imposa qui dut confirmer sans atténuation la décision précédente. Or il y est dit expressément que le métropolite de Chalcédoine réclamait la restitution de ses droits urbains malgré l'interdiction qui lui en avait été faite au moment même de son élévation à l'épiscopat. Cette fois, l'abolition des fameux privilèges fut définitivement prononcée et confirmée. Entre temps, à la suite de réclamations dont on devine l'âpreté, le métropolite de Cyzique semble avoir rétrocédé<sup>4</sup> bon gré mal gré son bénéfice au patriarcat.

Gabriel tira à la longue la conclusion du refus qu'on opposait à ses revendications. Puisque son diocèse dépeuplé n'avait pas besoin de lui, il s'en retournerait à sa fondation de Thessalonique. A vrai dire, il ne s'y rendit pas tout de suite. On le voit en effet prendre encore part aux travaux du saint synode en juillet 1389<sup>5</sup> et en août 1390<sup>6</sup>. Mais en janvier 1394<sup>7</sup> il a

<sup>1</sup> Ἑλληνικά 3 (1930) 45. Gabriel signa avec treize autres collègues une décision synodale condamnant les moines de Karakalou à restituer à ceux de Batopédi un bien usurpé.

<sup>2</sup> B. Laourdas, op. cit. p. 205: ὁ μέγας καὶ μόνον φανεῖς αὐτίκα λύει τὸ δόγμα. En réalité l'orateur veut dire que sa seule apparition porta le synode à rapporter le décret de Philothée abolissant à jamais le siège de Chalcédoine, mais il ne pouvait le faire sans statuer sur les fameux droits urbains auxquels il dut renoncer, à contre cœur comme la suite le montra clairement.

<sup>3</sup> Texte dans MM II 147, 148.

<sup>4</sup> Je le déduis de l'affirmation de l'acte précédent suivant laquelle le patriarche s'en déclare seul maître et administrateur. Il lui restait néanmoins le droit d'en céder la jouissance à qui lui semblait bon. Mais dans la situation créée par la nomination d'un nouvel évêque à Chalcédoine on ne voit pas le patriarche accordant à un tiers ce qu'il refusait à l'ancien ayant-droit. Le métropolite de Cyzique dut renoncer à cette partie de sa mense épiscopale.

<sup>5</sup> MM I 135.

<sup>6</sup> MM II 147.

<sup>7</sup> MM II 200, 202.

manifestement retrouvé sa communauté salonicienne. Il y fait même figure de chef <sup>1</sup>, car c'est lui que le patriarche et le synode somment de restituer aux moines d'Akapniou un bien que son couvent s'était approprié à la faveur de l'occupation turque. La querelle, née l'année précédente, eut beau être déferée à l'Ordinaire du lieu, Isidore Glabas <sup>2</sup>; elle n'était pas encore réglée en 1401 <sup>3</sup> et ne devait pas l'être de si tôt. Le prélat-higoumène <sup>4</sup> ne rendit en effet rien. Au reste il n'eut peut-être pas le temps d'aviser à un arrangement, car une nouvelle approche des turcs semble l'avoir à nouveau exilé. La ville fut reprise le 12 avril 1394 <sup>5</sup> et, le mois suivant, Gabriel siège à Constantinople comme membre du synode patriarcal. Il est vrai que la date de l'acte sous lequel il apposa sa signature avec dix autres de ses collègues <sup>6</sup> prête à discussion et qu'il devra sans doute être post-daté, d'autant qu'en janvier 1395 notre prélat se trouvait certainement au milieu de ses moines, puisqu'il est alors requis d'instruire avec son collègue de Thessalonique et l'exarque Nathanaël une affaire de couvent à Berrhée <sup>7</sup>.

Si donc Gabriel s'éloigna ce ne fut pas pour longtemps. L'humanité de l'occupant l'aura dans ce cas incité à venir reprendre sa place et ses occupations monastiques. Puis ce furent

<sup>1</sup> Dans sa lettre au métropolitain de Chalcédoine, le patriarche Antoine lui fait reproche de retenir contre tout droit le bien des Akapniôtes, à lui et à tous ceux qui lui obéissent : *καὶ σὲ καὶ τοὺς ἐπὶ σὲ πάντας*. Cf. MM II 201. Or il ne peut s'agir que d'une communauté, puisque l'éparchie était encore administrée par Isidore Glabas. Voir la note suivante.

<sup>2</sup> MM II 202, 203. Aux termes de ce deuxième document Gabriel doit répondre pour le couvent recéleur et se présenter devant l'Ordinaire du lieu en même temps que les plaignants, les Akapniôtes. Il en était donc bien le chef. <sup>3</sup> MM II 518-520.

<sup>4</sup> Lettre patriarcale à lui adressée, dans MM II 202, 203.

<sup>5</sup> Sur cet événement et sa date voir *R. Loeneritz*, loc. cit. pp. 482, 483; *Fr. Babinger*, op. cit., p. 16.

<sup>6</sup> *Ἑλληνικά* 3 (1930) 46 n. 8. Ce document qui statue sur un différend (affaire de bornage) entre les couvents athonites de Batopédi et de Chilandar est attribué par S. Eustratiadès au patriarche Joachim Ier et daté de mai 1499. Il y a là une double erreur. Si le quantième de l'indiction est bien lu, l'acte en question ne peut avoir été émis qu'en 1394, seule année à laquelle elle puisse correspondre durant l'épiscopat de Mathieu, autre signataire, à Cyzique. Comparer la liste des synodiques avec celle de l'acte d'avril 1389. *Ibid.*, p. 45 n. 2. <sup>7</sup> MM II 234.

le décès du métropolite Isidore et ses suites<sup>1</sup>. L'exarque Nathanaël, à qui revint de droit l'administration du diocèse, semble en effet avoir voulu provoquer un plébiscite sur son nom, puisque les évêques de la province, les notabilités grecques, civiles et religieuses, et les autorités turques recommandèrent au patriarche sa candidature au siège vacant. Le patriarche, sentant qu'on voulait lui forcer la main et désireux de ne faire aucune nomination tant que la guerre durerait, fit la sourde oreille. Le 20 mars 1397<sup>2</sup>, la ville n'avait pas encore de pasteur. Gabriel se mit-il sur les rangs? Une allusion au différend qu'il eut avec Nathanaël au sujet de la métropole le laisserait croire. Ce fut en tout cas lui qui finalement l'emporta comme l'atteste la lettre synodale de janvier 1400<sup>3</sup> lui enjoignant d'avoir à faire sa paix avec son concurrent évincé. Aucun autre acte, aucune autre information ne permet de déterminer la date à laquelle fut désigné le successeur de Glabas. M. Laourdas vent que Gabriel<sup>4</sup> ait été transféré dès 1397. Mais l'une des deux raisons qu'il avance porte à faux. Le texte invoqué du patriarche Mathieu dit bien que le patriarche Antoine († 1397) écrivit à plusieurs reprises tant à Isidore Glabas qu'à Gabriel dans l'affaire susmentionnée du couvent d'Akapniou. Mais l'hésitation n'est pas possible; c'est au supérieur de la Nea Moni, encore métropolite de Chalcédoine, que ces lettres furent destinées; d'autre part, cette correspondance fut échangée du vivant même d'Isidore, comme l'attestent les pièces qui nous en restent<sup>5</sup>, ce qui exclut une vacance du siège. La seconde observation me semble porter mieux. Dans un mémoire où il justifiait sa conduite à l'égard de l'exarque Nathanaël, Gabriel soutenait que le patriarche Calliste († 1397) le lui avait livré pour qu'il le traitât selon les ca-

<sup>1</sup> La succession d'Isidore Glabas donna lieu à un conflit épineux dont les principaux épisodes sont relatés dans une lettre patriarcale de Mathieu Ier. Texte dans MM II 275, 276. Commentaire de cet acte important surtout par R. Loenertz, *Isidore Glabas...* REB 6 (1948) 181-183. Cf: aussi B. Laourdas, op. cit., 209, 210. Pour la date de la mort de Glabas voir les références données par R. Loenertz loc. cit., p. 181, n. 1.

<sup>2</sup> C'est la date de la lettre dont il est fait état dans la note précédente.

<sup>3</sup> Texte dans MM II 334-338. En vérité, le nom de Gabriel n'est pas prononcé, mais le langage que le patriarche tient à son correspondant le désigne nettement.

<sup>4</sup> B. Laourdas, op. cit., 210.

<sup>5</sup> MM II 200, 202.



nous comme son propre clerc: *καὶ διὰ αὐτὸν ἐξέδωκέ σοι δ... κῦρ Κάλλιτος καὶ ἐπραξας εἰς κληρικὸν σὸν τὸ δόξαν σοι κανονικόν*<sup>1</sup>. Or le patriarche Mathieu, en voulant démontrer que son prédécesseur n'a pu prendre pareille initiative, avance force raisons à l'exception de celle-ci qui eût été péremptoire: Gabriel n'étant pas alors métropolitte de Thessalonique n'avait pas à juger un membre du clergé local qui de surcroît se trouvait être le représentant du chef de l'Église. On peut donc admettre l'hypothèse que, sous le court pontificat de Calliste II (mai - juillet au moins 1397), Gabriel avait reçu<sup>2</sup> le gouvernement de la métropole. Un autre passage d'une lettre patriarcale nous prouve qu'en 1398 au moins c'était chose faite. On nous y apprend en effet qu'en juillet 1401, date du document, il y avait trois ans<sup>3</sup> que Gabriel avait déposé sur simple dénonciation le papas Saranténos. Il semble donc bien que l'année 1397 doive être retenue comme la première de son épiscopat salonicien.

Cet arrangement présente un inconvénient et un avantage.

Un inconvénient! Le synodicon de la métropole de Monembasie inscrit, dans une suite strictement chronologique, le nom de Jacques métropolitte de Thessalonique qui, ayant dû vivre aux confins des XIV<sup>e</sup>/XV<sup>e</sup> s., a été naguère introduit par moi<sup>4</sup> entre Isidore Glabas et Gabriel. La conclusion à laquelle nous venons de souscrire nous oblige à reporter ailleurs ce prélat dont l'existence ne saurait être révoquée en doute. Je reviendrai à l'occasion sur la question.

<sup>1</sup> MM II 515. Lettre du patriarche Mathieu Ier au métropolitte de Thessalonique.

<sup>2</sup> On peut avancer, en faveur de cette hypothèse, une autre raison qui, semble-t-il, a son poids. En effet il est impensable que Mathieu, qui lui marquera une hostilité constante, l'ait promu. D'autre part la prudence devait porter le patriarche Antoine à ne pas donner à Gabriel le gouvernement d'une Église au sein de laquelle celui-ci avait déjà un différend qu'il se refusait à régler. Calliste semble au contraire avoir favorisé des candidats, qui comme le moine Macaire, fait par lui métropolitte d'Ancyre malgré une condamnation synodale, n'étaient pas de tout repos.

<sup>3</sup> MM II 523: *δς* (Saranténos) *τρίτον χρόνον ἀργεῖ*. Autres chefs d'accusation contre Gabriel dans *B. Laourdas*, op. cit., 212.

<sup>4</sup> *V. Laurent*, Le synodicon de la métropole de Monembasie, dans *Echos d'Orient* 32 (1933) 132 (texte du synodicon) et p. 159 (commentaire); voir aussi p. 309 (les dates de cette notice sont à corriger).

Un avantage! Celui de justifier pleinement le long éloge<sup>1</sup> que son panégyriste fait des heureuses interventions de Gabriel auprès de l'occupant turc. La légende du synodicon y faisait une allusion discrète<sup>2</sup> mais sentie. L'oraison funèbre leur consacre une longue page qui, en restant dans les généralités, peint assez vivement l'impression que faisait sur la foule son action décidée pour affranchir les esclaves ou les prisonniers et pour adoucir le régime imposé à la ville par le conquérant. Il sauva ainsi la cité à deux reprises en versant certes le prix fort, mais en faisant aussi preuve d'un courage auquel Bajazet fut sensible. Il est probable que Thessalonique, dont, grâce à lui, la population n'avait pas été touchée, ne recouvra sa liberté qu'après la bataille d'Ankara (28 juillet 1402).

Cet événement décisif trouva Gabriel à son poste qu'il continua à gérer de longues années encore. Il y reçoit entre 1404 et 1406 une lettre<sup>3</sup> de Manuel II Paléologue; il appose sa signature, en 1405<sup>4</sup>, et en 1406<sup>5</sup>, au bas de certains actes ou copies d'actes; une seconde lettre<sup>6</sup> de Manuel II (la 58<sup>e</sup> du Recueil) lui est envoyée après la mort de Mousa (1413); enfin en mai 1416<sup>7</sup> il restitue à un suffragant deux villages. Son épiscopat salonicien comptait alors vingt ans! Se prolongea-t-il encore longtemps? On ne saurait le dire. Il est seulement cer-

<sup>1</sup> Texte dans *B. Laourdas*, loc. cit., 206, 207.

<sup>2</sup> *Echos d'Orient*, loc. cit., 302. Il y est dit que Gabriel sauva (*ταύτην τηγήσαντος*) la ville par ses prières à Dieu et par ses nombreux autres charismes.

<sup>3</sup> *E. Legrand*. Lettres de l'empereur Manuel Paléologue, Paris 1893, pp. 78, 79; c'est la 52<sup>e</sup> du recueil.

<sup>4</sup> *St. Binon*, Les origines légendaires et l'histoire de Xéropotamou et de Saint-Paul de l'Athos, Louvain 1942, p. 278-281. Autre signature certifiant une copie d'un acte plus ancien (vers 1365), *ibid.*, p. 264. D'autre part, l'acte du métropolitain dont le regeste est donné p. 271 n. 13 doit être nettement postdaté, compte tenu des observations de *R. Loenertz* dans *REB* 6 (1948) 183 suiv.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 287. Authentique la copie d'un prostagma de Jean VII Paléologue, daté d'octobre 1406, en faveur du couvent athonite de Saint Paul.

<sup>6</sup> *E. Legrand*, op. cit., pp. 87, 88 (la 58<sup>e</sup> lettre).

<sup>7</sup> Ce document, publié cependant depuis longtemps (cf. *Γρηγόριος ὁ Παλαμᾶς* 1, Thessalonique 1917, 41-45), n'a pas encore été utilisé pour fixer la chronologie de Gabriel dont l'épiscopat se trouve ainsi prolongé de quelques années.

tain qu'il avait pris fin en novembre 1419<sup>1</sup>, date à laquelle Syméon est déjà en place.

Après la publication du panégyrique de Gabriel, la durée de ses épiscopats peut donc s'établir ainsi :

métropolitte de Chalcédoine : avril 1389 - été 1397,

métropolitte de Thessalonique : été 1397 - mai 1416 et plus.

Ce long épiscopat, passablement agité, fut marqué surtout par deux conflits : la querelle des droits<sup>2</sup> de la métropole de Chalcédoine et le différend avec les moines du couvent d'Akarniou. Notre dessein n'est pas d'en retracer ici le détail. Je tiens cependant à ajouter à ce que dit M. Laourdas un trait inédit qui fera mieux comprendre la raideur avec laquelle le patriarche Mathieu traita en somme le métropolitte de Thessalonique.

J'ai insinué ci-dessus que les réclamations de Gabriel, métropolitte de Chalcédoine, ont bien pu forcer le futur patriarche, alors métropolitte de Cyzique, à résilier des droits qu'il avait reçus à vie. Premier mécompte qui pouvait s'oublier ! Mais de la part de Gabriel, métropolitte de Thessalonique, le patriarche Mathieu reçut un coup plus direct. La querelle administrative qui divisait les deux hommes avait déjà pris un tour très acerbe quand une coterie d'évêques s'avisa<sup>3</sup>, à l'instigation des métropolittes Macaire d'Aucyre et Mathieu de Média, de déposer le patriarche. Elle s'y prit par trois fois et y réussit en mai 1403 dans un synode de 33 membres. Gabriel empêché envoya des représentants qui signèrent pour lui. On peut tenir dès lors pour quasi certain que le patriarche Mathieu, rétabli sur son trône par Manuel II à son retour d'Occident (9 juin 1403) ait difficilement fait sa paix avec pareil adversaire et que l'arrangement final, dont le pané-

<sup>1</sup> Cf. Byz. Zeitschr. 23 (1924) 146 n. 26

<sup>2</sup> Au sujet des privilèges traditionnels du siège de Chalcédoine on peut consulter spécialement l'Εκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια 4 (1883) 121, 122; 41 (1921) 403 et surtout l'exposé plus récent de Mgr Gennade d'Héliopolis dans Ὁρθόδοξία 18 (1943) 181 - 186.

<sup>3</sup> La querelle qui divisa alors le haut clergé dura autant que l'absence de l'empereur Manuel II en Occident (1399-1403). On peut s'en faire une idée assez précise grâce au double dossier autographe que le principal adversaire du patriarche nous a laissé. Nous l'étudions ailleurs dans un copieux mémoire à la fin duquel on trouvera maints textes inédits d'une grande importance pour l'histoire de l'Église byzantine dans les toutes premières années du XV<sup>e</sup> siècle.

gyrique fait état, fut sans doute négocié avec Euthyme II (1410-1416). Gabriel au reste ne devait pas être sans connaître spécialement ce dernier qui avait succédé à son maître, Choumnos, à la tête du grand couvent de Stoudios<sup>1</sup>, avant de monter sur le trône oecuménique.

L'épiscopat de Gabriel se sera ainsi achevé dans la paix, au point que la légende du synodicon ne ment peut-être pas tout à fait en lui attribuant comme vertu dominante la douceur.

## 2. LA «NEA MONI» DE THESSALONIQUE

Nous avons avancé ci-dessus le nom du couvent que Macaire Choumnos décida de construire et dont il laissa l'achèvement et la conduite à son disciple Gabriel, notre futur évêque. Comment s'appelait la nouvelle fondation? Dans quelle partie de la cité se trouvait elle? M. Laourdas qui s'est posé ces deux questions a laissé à d'autres le soin de les résoudre. Je crois qu'il aurait pu, en prêtant un peu plus d'attention aux textes qui ont passé sous ses yeux, trancher au moins la première. La nouvelle maison religieuse reçut en effet le nom tout simple mais bien assorti de *Nea Moni!*

En vérité aucun des ouvrages qui ont traité de Thessalonique au Moyen âge n'en parle, et c'est le mérite de M. Lascaaris d'en avoir récemment<sup>2</sup> révélé l'existence. Ce savant en a trouvé une première mention dans un passage de l'«Itinéraire» d'Ignace de Smolensk qui visita la capitale macédonienne en 1405, passage que la traduction de M<sup>me</sup> de Khitrowo<sup>3</sup> a malencontreusement déformé en ce point précis: *Simoni*, là où le texte russe<sup>4</sup> a sans conteste: *Nea Moni!* A vingt ans de la fondation

<sup>1</sup> Cet Euthyme avait déjà été candidat malheureux au patriarcat (en troisième lieu sur la liste présentée à Manuel II) quand Mathieu Ier fut élu (1397). Consulter provisoirement sur le personnage N. Tomadakis, *Ὁ Ἰωσήφ Βρυέννιος καὶ ἡ Κρήτη κατὰ τὸ 1400*, Athènes 1947, pp. 34, 35; voir aussi REB 7 (1949) 17, 18 n. 7.

<sup>2</sup> M. Th. Lascaaris, *Ναοὶ καὶ μοναὶ Θεσσαλονίκης τὸ 1405 εἰς τὸ Ὀδοπορικὸν τοῦ ἐκ Σμολένσκ Ἰγνατίου*, dans *Τόμος Κωνσταντίνου Ἀρμενοπούλου*, Thessalonique 1952, pp. 315 - 344 (voir pp. 321, 322).

<sup>3</sup> B. de Khitrowo, *Itinéraires russes en Orient*, Genève 1889, p. 147.

<sup>4</sup> Facsimilé du passage y afférent selon l'édition d'Arséniev, dans M. Lascaaris, loc. cit., p. 318.

l'aspect de la bâtisse pouvait encore justifier l'appellation. Néanmoins celle-ci aurait tout aussi bien pu, comme ce fut le cas à Byzance<sup>1</sup> même et dans l'île de Chio, désigner un édifice déjà patiné par le temps. La raison de voir dans la *Nea Moni* salonicienne l'œuvre de Gabriel vient d'ailleurs, de l'étude d'un groupe de lettres patriarcales où est traitée l'affaire susmentionnée qui mit aux prises ses habitants avec les moines d'Akapniou. Les premiers retenaient un bien qui appartenait aux seconds. Or à qui s'adresse le patriarche Antoine, dès janvier 1394, pour faire restituer ce bien? Au métropolite de Chalcédoine nommé qualifié avec les moines qui l'entourent de recèleurs: *ἐν δίκαιον οὐ κατέχηε τοῦτο ἡμεῖς οἱ Νεαμονῖται*; <sup>2</sup> En second lieu, à la même date, le même patriarche demande au métropolite de Thessalonique de convoquer les parties à son tribunal pour qu'on y donne devant tous lecture de la sentence synodale: *ἀναγνωσθήτω οὖν ἐμπροσθέν σου, παρόντος αὐτοῦ τοῦ Χαλκηδόνοιο καὶ τῶν Ἀκαπνιωτῶν καὶ εἰ μὲν πεισθέντες οἱ Νεαμονῖται...*<sup>3</sup>. D'ailleurs le métropolite de Chalcédoine et les religieux de la *Nea Moni* ne font pas seulement cause commune; ils forment un bloc<sup>4</sup> dont le prélat est la tête opposée à toute cession. Son accession au trône de Thessalonique le rendra encore plus intransigeant et ce n'est que très tard, comme nous l'avons noté ci-dessus, que l'affaire s'arrangera. Cette obstination s'explique mieux par le fait que la *Nea Moni* était son œuvre et qu'il n'entendait pas qu'on touchât à son patrimoine.

A moins d'une étrange rencontre, la *Nea Moni* doit donc être considérée comme le nom du couvent que Macaire Choumnos ordonna de bâtir et que le futur métropolite acheva, dont il reprit un temps la direction après son accession à l'épiscopat et dont les intérêts matériels lui furent particulièrement à cœur.

Il resterait à en repérer l'emplacement sur le plan de la ville. Le panégyriste fournit à la vérité un élément d'orientation précieux: *ὁ μὲν ποιμὴν τὸν κάλλιστον τῆς πόλεως τόπον ἀπολεξάμενος, ἵνα (l. ἐνθα) δῆποιε καὶ βασιλεία ἴδρωτο*<sup>5</sup>. Le plus bel en-

<sup>1</sup> La capitale compta jusqu'à trois monuments de ce nom. Cf. R. Janin, *Les églises et les monastères* (de CP), Paris 1953, pp. 378, 379.

<sup>2</sup> MM II 200.

<sup>3</sup> Ibid. 202.

<sup>4</sup> Ibid. 201: *σὲ καὶ τοὺς ὑπὸ σὲ πάντας*.

<sup>5</sup> B. Laurdas, loc. cit., 204.

droit de la cité, ci beau qu'il évoque le souvenir des palais qu'on

y avait bâtis! Ce n'est pas assez pour permettre une identification directe; mais cela suffit pour que l'on puisse circonscrire l'aire où les topographes locaux pourront découvrir au moins l'église qui, solidement bâtie à la veille de l'occupation ottomane, avait, autant que tant d'autres monuments chrétiens, toute chance de traverser les siècles. La manière dont s'exprime le panégyriste fait de préférence penser à d'anciens palais disparus (*δήποτε*). Ceux-ci ne peuvent dès lors guère désigner que le Palais des empereurs romains dont M. Dyggve<sup>1</sup> a retrouvé la trace au sud de l'arc de Galère, dans la Ville Basse. Au début du XIX<sup>e</sup> s., c'était encore, au jugement des voyageurs<sup>2</sup>, là le *beau quartier* de Thessalonique. Les empereurs byzantins qui, depuis la fin du XIII<sup>e</sup> s., y firent de nombreux séjours y possédaient également des palais dont J. Cantacuzène fait mention<sup>3</sup>. Ils devaient être encore debout à l'époque de l'auteur et rien ne nous dit qu'ils ne s'élevaient pas dans la même région, celle du *Palais* où, à l'intérieur du triangle formé par l'arc de Galère (sommet), Sainte-Sophie et l'Hippodrome, fut, ce semble, construite la *Nea Moni*.

\* \* \*

En résumé :

1. Gabriel, originaire de Thessalonique, fut successivement disciple de Macaire Choumnos, higoumène de Chora et métropolitain (métropolitain de Chalcédoine de 1389 à 1397 et métropolitain de Thessalonique de 1397 à 1416 au moins).

2. Le couvent salonicien qu'il eut charge de terminer et de diriger à ses débuts fut la *Nea Moni* dont il revint bientôt (dès 1394 au moins) conduire les destinées.

3. La *Nea Moni*, inconnue des historiens comme des topographes, jusqu'au signalement récent de M. Lascaris, semble de-

<sup>1</sup> Dans son rapport préliminaire des fouilles entreprises dans le quartier du Palais à Thessalonique. Signalement et analyse par M. Lemerle, REB 6 (1948) 219 n. 122. Voir aussi E. Dyggve, Recherches sur le palais impérial de Thessalonique, dans *Studia Orientalia Ioanni Pedersen dicata*, Copenhague 1953, pp. 59-70.

<sup>2</sup> Par exemple, de Félix Beaujour dans son *Tableau du commerce de la Grèce*, I, p. 37. Cité par Th. Tafel, *De Thessalonica eiusque agro dissertatio geographica*, Berolini 1839, p. 166.

<sup>3</sup> J. Cantacuz. I, 53, 54, éd. Bonn I, p. 271, 272.

voir être cherchée dans la ville basse, plus précisément dans ce qui fut à l'époque romaine et éventuellement durant la période byzantine le Quartier impérial, au sud de l'arc de Galère.

Paris,  
Institut Français d'Études byzantines

V. LAURENT

NOTANDUM. Le tableau des relations entre Macaire Choumnos et son disciple, le futur métropolite de Thessalonique, a été brossé ci-dessus d'après les extraits du Panégyrique présentés par M. Laourdas. Or, pendant que cet article s'imprimait, il m'est arrivé de pouvoir prendre directement connaissance du document lui-même; surtout il m'est venu en mains un dossier d'écrits dus à la plume de Macaire Choumnos en personne qui présente ses premiers rapports avec le futur prélat dans une lumière sensiblement différente. On trouvera donc dans un prochain travail à paraître dans la revue *Μακεδονικά*, tom. III la mise au point qu'appelle le présent exposé.

V. L.